

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
11 juin 2024**

PUBLIE LE : 09 JUIL. 2024

Délibération n°240611-8 : Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'Etat Civil 2025-2029

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le quatre juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 JUIN 2024

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	3
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	7 pour le compte administratif 8 pour les autres délibérations

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU DE L'ETAT CIVIL 2025-2029

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Décret n° 2010-783 du 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs ;

VU l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n° 68-148 du 15 février 1968 sur la tenue des registres d'état civil ;

VU la convention constitutive du groupement de commandes signée du Président du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France (CIG) le 19 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que l'actuel groupement de commandes et le marché public notifié le 3 février 2021 qui en est issu arrivent à échéance.

CONSIDERANT que dans ce contexte le CIG lance un nouveau groupement de commandes, pour le même objet, afin de prendre la suite directe ;

CONSIDERANT qu'à cette fin une convention constitutive du groupement de commandes a été établie par le CIG et signée par ce dernier le 19 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que ladite convention précise que la mission du CIG ne donne pas lieu à rémunération ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil 2025-2029 lancé par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention.

AUTORISE le Président à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes valant engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE la commande de reliure d'actes, en fonction des besoins, dans le cadre du marché public notifié via le groupement de commandes.

Fait à Saint Germain en Laye, le 09 JUL. 2024

Transmis en préfecture et affiché le 09 JUL. 2024

Pour Extrait Conforme



Jean-Paul JAOUEN
Secrétaire de séance

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal